

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-trois décembre à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 décembre 2025 à 9h30, le Comité Syndical a été de nouveau convoqué le mardi 23 décembre 2025 à 9h30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)		X
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Mariette BLAISE – Syndicat Mixte		X
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental		X
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte	X	
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20251223-D2025_22-DE
Reçu le 24/12/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votants :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/22

OBJET : Droits de port et tarifs 2026

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Code des Transports,

Considérant les droits de ports et tarifs applicables sur les ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente,

Considérant le taux d'inflation du mois de juillet 2025 déterminé à 1%,

Considérant la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) de la convention unifiée des ports et manutention actant l'augmentation des salaires de +1,3% à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant la nécessité d'amortir les investissements récents réalisés sur les deux sites portuaires,

Considérant la nécessité d'uniformiser l'application des tarifs sur les deux sites portuaires, de remettre à plat des tarifs existants et de créer de nouveaux tarifs,

Vu l'avis favorable des membres du Conseil portuaire en date du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

1°) d'approuver le principe de l'augmentation de 2,5% des droits de port 2026 applicables au port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, sachant que les droits de port seront définitivement approuvés par un arrêté unique du Président après consultation du Préfet et du Services des Douanes,

2°) d'augmenter de 1,3% les taxes de manutention et de mise à disposition de personnel, pour l'année 2026,

AR Prefecture

017-200073690-20251223-D2025_22-DE
Reçu le 24/12/2025

3°) d'augmenter de 2,5% les taxes d'outillages, taxes d'entreposage et taxes diverses pour 2026,

4°) d'approuver l'adaptation ou la création des tarifs suivants :

- Remise à plat du tarif d'occupation courte durée : 0,273€ HT/m²/semaine
- Création d'une indemnité pour occupation du DPM sans titre
- Création d'un tarif pour frais de dossiers lors de la délivrance d'AOT/COT :
 - AOT simples : 500 € HT
 - AOT droits réels : sur devis
- Création d'un tarif pour terrain nu non revêtu à aménager : 4€ HT/m²/an
- Création d'un tarif pour terrain avec possibilité de monter un bâtiment : 6,31€ HT/m²/an
- Application de la taxe de quai à Tonnay-Charente
- Remise de 75% de la taxe de quai pour les navires battant pavillon français
- Augmentation du forfait déchets :
 - 100 € HT en cas de dépôt
 - 50 € HT sans dépôt
- Création d'une taxe forfaitaire de 1 345,22 € HT/navire pour les navires de ferraille pour compenser les frais d'entretien important sur ce quai

5°) d'approuver la tarification jointe résultant de l'application de cette décision pour les taxes d'outillages, taxes de manutention, taxes d'entreposage et taxes diverses qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente
Gérard PONS

